



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

00 00 22

OBJET :

SUBVENTION AU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'ESCAUTPONT

Date de la convocation
Le 30 mars 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

13 avril 2023

publiée ou notifiée le

14 avril 2023

Document certifié conforme,
Le Maire,



Joëlle LEGRAND-DELHAYE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 7 AVRIL 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept Avril à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mmes Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (quitte la séance à 21h45), M. Daniel HERLAUD, Mmes Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Mme Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à Madame Christine PLUMECOCQ-FIQUET), MM. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), Cédric LATOUCHE (Pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Annie NOTELET), Mme Tiffanie SURIA (Pouvoir à Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (à partir de 21h45).

Absents : Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mme Monique PASSET, M. Nathalie DELHAYE-REVEL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

000022

APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la Commission de finances,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2022 approuvant le versement d'un acompte de 10 000 € sur la subvention 2023 du CCAS,

DECIDE à l'unanimité d'allouer une subvention de 32 576,00 €, incluant cet acompte de 10 000 €, au C.C.A.S pour l'exercice 2023.

DIT que la dépense sera réglée à l'aide des crédits ouverts au budget primitif 2023, compte 657362.

*Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*



Le Maire,

J. LEGRAND-DELIAYE.

Les secrétaires de séance,

M. PASSET

N. DELHAYE-REVEL